

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION**

Avis public est, par les présentes données :

QUE le comité chargé d'étudier les demandes de démolition en vertu du Règlement numéro 256-1 relatif à la démolition d'immeuble est saisi d'une demande d'autorisation de démolition de bâtiment principal à sa séance du **6 août 2024** débutant à 18 h 00 à la salle du conseil municipal située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde.

QUE la demande de démolitions est située comme suit :

- 5794, Lac Perron , lot 5 388 737

Conformément à la réglementation, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation doit, dans les dix (10) suivant l'affichage du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière-trésorière à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 16 juillet 2024



July Bédard

Directrice générale et greffière-trésorière